

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 400-7

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **6 mai 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 400-7** modifiant le *Règlement numéro 400 relatif aux usages conditionnels en ce qui a trait aux ateliers d'artisans*.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 mai 2024, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 18 juin 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim